

Ministère de l'Assainissement et
de la Salubrité

Ministère du Commerce, de
l'Industrie et de la Promotion des
PME



REPUBLIQUE DE COTE
D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 30 mars 2019, le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME a procédé à la saisie réelle et à la mise sous scellés de la cargaison des 18 000 tonnes de riz avarié, d'origine Birmane déchargée au Port Autonome d'Abidjan du 11 au 18 mars 2019 par le navire Océan Princess.

Après épuisement des procédures administratives en la matière, le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME et le Ministre de l'Assainissement et de la Salubrité, procéderont sur une durée d'un mois ; et ce, dès demain **mardi 16 avril 2019** à 10 heures, au transfert de la cargaison des 18 000 tonnes de riz d'origine Birmane du Port autonome d'Abidjan au **Centre** de Valorisation et d'Enfouissement **Technique** (CVET) de Kossihouen où aura lieu la destruction de ce stock de riz non-conforme.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME et le Ministre de l'Assainissement et de la Salubrité, invitent la presse et les associations de consommateurs à assister à cette destruction.

Anne Désirée OULOTO

Souleymane DIARRASSOUBA